

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015

Le 14 septembre 2015 à 18 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

PRESENTS : M. DUTERTRE, Maire
Mme POLLE, M. FOURNIER, Mme LEBRET, M. LECLERC, M. LERENDU, M. PFEIFFER, adjoints.
M. LEFOURNIER, Mme BESSIN, Mme COCHEPAIN, Mme FANFANI,
M. GUILLOTTE, M. JOIGNE, Mme LAPLACE-DOLONDE, Mme LEFORESTIER, M. MAUGER, Mme MAZUIR, Mme MONCUIT, Mme SCHMITTER, Mme VLEMINCKX, conseillers municipaux.

EXCUSES : M. LEMESLE, conseiller municipal (procuration à Mme VLEMINCKX)
M. SAVARY, conseiller municipal (procuration à M. MAUGER)
M. AVENEL, conseiller municipal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FANFANI.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2015

Suite à la demande de M. AVENEL, M. LERENDU donne des précisions sur les montants des travaux d'effacement des réseaux rue Siméon Luce et rue Leverrier par le SDEM et sur le montant de la participation de la commune.

Le Conseil Municipal adopte le Procès-Verbal à l'unanimité.

REFORME TERRITORIALE – 5.7

M. le Maire rappelle que Monsieur Damien CHRISTIANY, expert juridique et financier, est venu faire un exposé sur les rapprochements éventuels envisageables avec la Communauté de Communes de Montmartin sur mer ou avec la Communauté du Bocage Coutançais, devant le Conseil Municipal réuni en « toutes commissions », le 31 août 2015.

M. le Maire rappelle que l'essentiel du débat a eu lieu ce jour-là et qu'une période de 15 jours a été laissée pour que chacun prenne la mesure de la décision à prendre.

- Mme LAPLACE-DOLONDE souhaite bien connaître les conséquences du vote de ce soir et savoir pourquoi le Conseil Municipal est invité à se prononcer avant la décision de la Préfecture.
- M. le Maire explique que toutes les communes de la Communauté de Saint Malo de la Lande sont invitées à se prononcer avant la fin du mois de septembre. En effet, Madame la Préfète arrêtera son projet de découpage en novembre-décembre 2015. Chaque Conseil Municipal et chaque Conseil Communautaire devra alors émettre un avis sur ce projet. Néanmoins, il semble logique que les conseils municipaux s'expriment avant cet arrêt de projet sur leur décision, qui ne sera pas remise en cause.
- Mme LAPLACE-DOLONDE demande que ce vote soit reporté, pour avoir le temps d'organiser la consultation du public. Elle estime que la loi Notre est un viol manifeste de la démocratie.
« Dans le cadre d'un refus de ce report assorti d'une consultation de la population, les élus VEAC s'abstiendront dans ce vote pour montrer qu'ils donnent priorité aux citoyens ».
- M. le Maire refuse de reporter le vote qui s'inscrit dans le calendrier retenu pour l'application de cette loi.
- Mme LAPLACE-DOLONDE demande si des réunions publiques seront organisées.
- M. le Maire annonce qu'au moins une, voire deux réunions publiques seront organisées.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015

- Mme BESSIN est embarrassée pour exprimer son vote : la présentation de M. CHRISTIANY emportait à l'évidence le vote vers Coutances et cela ne lui convient pas. Elle souhaite que le vote soit reporté.
- M. LEFOURNIER prend la parole pour s'expliquer sur son vote :
Compte-tenu de l'histoire de notre territoire et de la spécificité du littoral et de son économie, il préférerait un rapprochement avec Montmartin sur mer
« Si nous choisissons de rejoindre la Communauté du Bocage, nous prenons le risque d'avoir un pays qui tourne le dos à la mer, ce sont ces raisons qui me font choisir Montmartin et plus loin tendre vers Granville ».

M. le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur un rapprochement avec la Communauté du Bocage Coutançais.

Le Conseil Municipal,

par 15 voix POUR (M. le Maire, Mme POLLE, M. FOURNIER, M. LECLERC, M. LERENDU, M. PFEIFFER, Mme LEBRET, M. JOIGNE, M. SAVARY, Mme MAZUIR, Mme MONCUIT, Mme SCHMITTER, Mme LEFORESTIER, Mme VLEMINCKX, M. LEMESLE)

3 voix CONTRE (M. LEFOURNIER, Mme FANFANI, Mme COCHEPAIN)

4 abstentions (Mme LAPLACE-DOLONDE, M. GUILLOTTE, Mme BESSIN, M. MAUGER)

SE PRONONCE pour le rapprochement avec la Communauté du Bocage Coutançais.

ACCUEIL DES REFUGIES

M. le Maire a été interpellé par plusieurs concitoyens pour organiser un éventuel accueil des réfugiés.

Il demande aux conseillers municipaux de s'associer à sa décision de venir en aide aux réfugiés politiques et de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre.

Il propose que la commune serve de relais pour recenser les souhaits et les offres ; dans un premier temps, il se rapprochera des services préfectoraux pour transmettre la volonté de la commune de s'inscrire dans le processus d'accueil.

- Mme LAPLACE-DOLONDE propose de se rapprocher des organismes qui ont l'habitude de gérer ce genre de problème.
- Mme SCHMITTER propose de sensibiliser la population, par exemple pour les collectes de vêtements.
- Mme LEBRET propose de recenser en mairie les personnes qui proposent une aide.

TRAVAUX

EGLISE – MAITRISE D'ŒUVRE- 1.6.1

M. LEFOURNIER rappelle que par délibération du 17 novembre 2014, le Conseil Municipal a évoqué la nécessité de réaliser des travaux de restauration à l'église Saint Evroult et a décidé de solliciter des subventions.

Par délibération du 18 mai 2015, le Conseil Municipal a autorisé la création d'une association de sauvegarde du Patrimoine, pour faciliter le financement des travaux en faisant appel à la Fondation du Patrimoine.

La commune d'Agon-Coutainville restera maître d'ouvrage des travaux à réaliser.

Il est donc proposé de lancer une consultation pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux de restauration et d'autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015

La Commission des Travaux, réunie le 4 septembre 2015, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de lancer une consultation pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration de l'église,

AUTORISE M. le Maire à signer les marchés à intervenir.

TRAVAUX – AMENAGEMENT DE LA RD 44 – MAITRISE D'OEUVRE – 1.6.2

M. LECLERC explique que le Conseil Départemental envisage de réaliser la réfection de la RD 44, du cimetière à l'extrémité de l'Avenue du Passous.

Dans cette perspective, la commune devrait prendre en charge les travaux connexes (aménagement de trottoirs, bas-côtés, etc...).

Il est proposé au Conseil Municipal de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre de cette opération.

La Commission d'Urbanisme, réunie le 4 septembre 2015, a émis un avis favorable.

- M. MAUGER rappelle qu'il avait été demandé que des fourreaux soient passés pour la fibre optique lors des chantiers de voirie.
- M. LECLERC l'informe que cela sera prévu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la RD 44,

AUTORISE M. le Maire à signer les marchés à intervenir.

TRAVAUX – ACCESSIBILITE DES BATIMENTS – APPROBATION DES DOSSIERS « ADAP » – 8.4

M. LEFOURNIER rappelle que par délibération du 6 juillet 2015, le Conseil Municipal a confié au Cabinet VARIANCE l'élaboration des agendas d'accessibilité des bâtiments communaux.

Cette mission est maintenant terminée. Le Cabinet VARIANCE a transmis les documents finalisés.
Il est proposé au Conseil Municipal de les valider.

- Mme SCHMITTER demande des précisions sur l'estimation des travaux à réaliser.
- M. LEFOURNIER explique qu'il ne s'agit que de prix estimés, compte-tenu des tarifs pratiqués.
- M. LERENDU précise que les travaux feront l'objet de consultation d'entreprises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE les agendas d'accessibilité.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015

FINANCES – PAV ENCASTRES TRANCHE 1 – FONDS DE CONCOURS – 7.8

La Communauté de Communes a désormais reçu l'ensemble des aides pour la première tranche des PAV encastres. Il convient de finaliser le principe du fonds de concours retenu lors des précédents mandats.

Après calcul, le prix de chaque conteneur est de 6 817 Euros.

En fonction de la répartition des recettes (Réserve parlementaire, DDR), le fonds de concours à verser pour la mise en place de 14 conteneurs à Agon-Coutainville est de 18 179 Euros.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ce calcul.

- Mme SCHMITTER demande s'il est prévu d'enterrer les conteneurs de la Mare de l'Essay.
- M. LEFOURNIER l'informe que le prochain site retenu est celui de l'Avenue du Golf. Il faudra réfléchir sur l'opportunité de maintenir ou de déplacer les conteneurs de la Mare de l'Essay.
- M. MAUGER demande si le montant retenu inclut le prix de la modification des conteneurs actuels qui ne donnent pas satisfaction.
- M. le Maire sait qu'un marché a été passé avec l'entreprise LENORMAND pour l'entretien et la maintenance des conteneurs, mais il n'a pas connaissance d'une autre prestation.
- M. MAUGER demande si les prochains conteneurs seront de même type.
- M. le Maire explique que, compte-tenu des difficultés de fonctionnement, des consignes particulières ont été édictées pour la fourniture des prochains conteneurs.
Il rappelle que le système de tri se passe plutôt bien avec les résidents permanents, et plus difficilement avec les estivants.
- M. MAUGER et Mme BESSIN signalent que le ramassage des sacs opaques a continué pendant tout l'été et qu'il faudrait être plus exigeant avec l'entreprise de ramassage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le montant de 18 179 Euros au titre du Fonds de Concours à verser à la Communauté de Communes pour la première tranche des conteneurs enterrés.

FINANCES – CAUTION JEUNE FRANCE – 7.6

Par courrier du 29 août 2015, le Club de Tennis de la Jeune France a sollicité la caution de la commune pour les emprunts réalisés auprès du Crédit Mutuel dans les conditions suivantes :

- Rachat du solde d'un emprunt de 45 000 € contracté en 2010 auprès du Crédit Agricole au taux de 3,45 % pour lequel le Crédit Mutuel propose un taux de 1,34 % pour les 27 981 € restant dus, soit une mensualité de 349,16 € pendant 84 mois.
- Emprunt de 20 000 € sur 60 mois au taux de 1,34 %, soit une mensualité de 344,81 € par mois pour le remboursement des dépenses engagées par la commune pour la réfection d'un court de tennis.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la caution de la commune.

- Mme SCHMITTER demande si la commune cautionnait déjà le premier emprunt et s'il est courant d'apporter une caution pour les emprunts d'association.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015

- M. LERENDU lui explique que le premier emprunt était cautionné par la Communauté de Communes et qu'il est légitime de cautionner des emprunts pour réaliser des travaux sur des terrains appartenant à la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder la caution de la commune aux deux emprunts contractés par la Jeune France.

FINANCES – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ – 7.4

La redevance pour occupation du domaine public par les réseaux publics de distribution du gaz a été actualisée par le décret du 25 avril 2007.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le taux de la redevance à 0,035 € / mètre de canalisation (taux maximum autorisé par le décret), ce montant étant revalorisé automatiquement chaque année suivant l'index ingénierie et en fonction de la longueur actualisée du réseau.

Cette redevance sera due chaque année à la commune sans qu'il soit nécessaire de délibérer de nouveau.

Il est précisé que cette proposition s'appliquera à partir de l'année 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à 0,035 € / mètre de canalisation le taux de la redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz.

PRECISE que ce tarif sera applicable en 2014 et 2015, et révisable chaque année suivant l'index d'ingénierie et en fonction de la longueur actualisée du réseau.

FINANCES – VERBALISATION ELECTRONIQUE – 7.10

Le garde-champêtre est parfois appelé à dresser des procès-verbaux.

Depuis 2011, les opérations de verbalisation peuvent être réalisées de façon électronique (enregistrement, notification, recouvrement). Le PVe (procès-Verbal électronique) remplace le PV manuscrit pour les infractions relatives à la circulation routière.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un accord de principe à cette disposition et d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI).

Il est précisé que la mise en place de cette procédure nécessitera l'installation d'un logiciel spécifique, pour un montant d'environ 400 € TTC.

- M. GUILLOTTE propose d'acquérir un logiciel de gestion de la taxe de séjour plutôt qu'un logiciel de verbalisation.
- Mme BESSIN voudrait qu'on s'assure que la somme de 400 Euros ne sera pas due chaque année.

Sous cette réserve, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015

QUESTIONS DIVERSES

Caméras de surveillance

M. le Maire informe que la Préfecture a autorisé par arrêté l'installation de caméras de surveillance aux établissements Lombardie, U Express et à la Société Générale.

Manifestation des agriculteurs

- Mme BESSIN rappelle que les agents de la commune ont nettoyé le parking du magasin U Express après le passage des agriculteurs. Elle souhaite savoir si le service a été facturé.
- M. le Maire explique que la décision a été prise dans l'urgence, compte-tenu de la situation du parking en plein cœur de la station.
- Mme LAPLACE-DOLONDE demande pourquoi la prestation ne peut pas être facturée.
- M. le Maire a demandé aux propriétaires du magasin qu'une contrepartie soit apportée aux associations, en dons ou participations.
- M. FOURNIER rappelle qu'U Express aide largement les associations pour leurs événements, en particulier l'Enduro.
- Mme BESSIN n'est pas d'accord sur le principe.

Courrier de Mme PEPIN

M. le Maire donne lecture du courrier de Mme PEPIN adressé à tous les conseillers municipaux et de la réponse qui lui a été faite, notamment concernant l'organisation de l'hommage à Laurent BOURGNON.

- Mme MAZUIR trouve inadmissible que les boîtes à lettres privées soient utilisées pour transmettre des messages de ce genre aux conseillers municipaux.

Route de Saint Malo de la Lande

- Mme BESSIN demande où en est le dossier de la Route de Saint Malo de la Lande.
- M. LECLERC annonce qu'un rendez-vous a été fixé avec l'Agence Routière Départementale le 25 septembre 2015 à 14 h 00.

Rue des Lilas

- Mme LAPLACE-DOLONDE rappelle qu'un courrier a été adressé aux riverains de la rue des Lilas en leur indiquant que le problème de cette voie privée serait abordé en Conseil Municipal ce jour.
- M. le Maire en convient mais explique que le sujet n'a pas été inscrit à l'ordre du jour, la réflexion n'étant pas encore aboutie. Il sera reporté à une prochaine séance.

Divers

- M. PFEIFFER annonce qu'une manifestation amicale aura lieu le mardi 15 septembre, en remerciement à M. DESBIENS pour son action au sein de l'ASA Centre.
- M. FOURNIER annonce que l'accueil officiel du nouveau curé aura lieu le jeudi 17 septembre à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Pour extrait conforme, le **18 SEP. 2015**

Le Secrétaire de Séance

F. FANFANT

Le Maire,



C. DUTERTRE